

Une politique cadeaux bien élaborée et adaptée protège l'entreprise et aide à sensibiliser les employés, partenaires et autres parties prenantes au message « l'intégrité dans la pratique de nos affaires compte pour nous »

HORAIRES

09 h 00 - 18 h 00
Déjeuner avec l'intervenant compris

LIEU

ETHIC Intelligence
10, rue Pergolèse – 75016 Paris

OBJECTIF

- Connaître les enjeux et risques liés aux cadeaux et invitations, sponsoring, mécénat et contributions politiques des entreprises qui pourraient être qualifiés d'actes de corruption
- Connaître les recommandations internationales en matière de politiques cadeaux et invitations, sponsoring et mécénat

► À la fin de la session, les participants disposeront de toutes les bonnes pratiques nécessaires pour élaborer une politique cadeaux et invitations, sponsoring et mécénat adaptée à leur entreprise.

PROGRAMME

- Cadre juridique international et national en matière de cadeaux, invitations, sponsoring, mécénat et contributions politiques
- Leçons et exemples tirés de la jurisprudence internationale
- Lignes directrices du UK Bribery Act et recommandations de la Chambre de Commerce Internationale en matière de politique cadeaux et invitations
- Bonnes pratiques à connaître pour élaborer ce genre de politique au sein de l'entreprise
- Savoir évaluer la légalité et la légitimité de demandes de cadeaux, d'invitations, de voyages formulées par des collaborateurs dans différentes juridictions au cadre juridique particulièrement restrictif
- Exercice pratique et interactif : rédiger une politique cadeaux et invitations
- Exercice pratique et interactif : rédiger une politique sponsoring et mécénat

La session s'adresse aux :

- Responsables juridiques
- Responsables éthique et conformité
- Responsables communication
- Responsables des actions de mécénat et de sponsoring
- Responsables commerciaux



Cette session, concrète et interactive, permet à chaque participant d'élaborer une politique cadeaux et invitations, sponsoring et mécénat qu'il peut ensuite reprendre et mettre en œuvre dans son entreprise.

Le mot de l'intervenant : *Un cadeau ou une invitation inappropriés sont rarement à l'origine de poursuites pour acte de corruption. Cependant, dans le cadre d'enquêtes judiciaires sur des actes de corruption, les modalités régissant les cadeaux, invitations ou opérations de sponsoring et de mécénat seront examinées et pourront éventuellement conduire certains actes à être qualifiés de corruptifs. A contrario, une politique cadeaux, invitations, sponsoring et mécénat bien conçue et effectivement déployée témoignera en faveur de la volonté d'intégrité de l'entreprise. De surcroît, de nombreux collaborateurs, soucieux de ne pas commettre d'impairs, demandent maintenant des lignes directrices en la matière...*